

Contrat de cession de nom de domaine

Entre les soussignés

Monsieur

Ci-après dénommée " le cédant "

D'une part

Et

Représenté par Monsieur, son gérant

Ci-après dénommé " l'acquéreur "

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Objet

Article 1

Le cédant cède, par les présentes, l'intégralité des droits attachés aux nom de domaine Internet (ci-après désigné le Nom de Domaine) suivant :

A l'acquéreur, qui l'accepte, dans les conditions ci-dessus exposées.

Origine de propriété

Article 2

Le cédant est propriétaire à titre exclusif après l'avoir enregistré auprès de le et l'avoir régulièrement renouvelé.

Étendue des droits cédés

Article 3

Le cédant transmet tous les droits attachés à ce Nom de Domaine. Il ne peut garantir que l'existence matérielle de l'enregistrement qui n'a fait, à ce jour, l'objet d'aucun recours de tiers.

Prix

Article 4

La cession du Nom de Domaine est consentie moyennant le prix de euros payables selon les modalités suivantes :

Article 5

L'acquéreur fera son affaire de toutes démarches et formalités administratives pour faire inscrire le transfert du Nom de Domaine et assurera le paiement des frais relatifs.

Le cédant collaborera pour remplir tout document et pour fournir tous renseignements nécessaires qui lui seraient réclamés par l'acquéreur pour accomplir les démarches de transfert du Nom de Domaine cédé.

Enregistrement

Article 6

La présente cession sera soumise aux droits d'enregistrement prévus par l'article 719 du Code général des impôts.

Le 22/08/2007

Signature du cédant

Signature du cessionnaire